

## **Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 27 juin 2008 à 20 h 00**

L'an deux mille huit, le vingt sept juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Christian PECQUEUX, Maire, à la suite de la convocation du 19 juin 2008, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

**Président :** Monsieur Christian PECQUEUX, Maire

**Nombre de Conseillers en exercice :** 19

**13 présents :** Christian PECQUEUX, Maire, Brigitte ROLAND, 1<sup>ère</sup> adjointe, Hervé SÉRUSIER, 4<sup>ème</sup> adjoint, William LEMAIRE, 5<sup>ème</sup> adjoint, Sandrine GRONIER, Michel COTTEAU, Didier MARÉCHALLE, Dominique GOMANNE, Christelle LESNE, Rémy BOUVELLE, Olivier DUHEM, Jérémie KIMPE, Jean-Marc DESSE.

**5 procurations :** Madame Peggy SZOPA à Monsieur Hervé SÉRUSIER  
Madame Véronique MOURIAUX à Monsieur Michel COTTEAU  
Monsieur Francis MAËS à Madame Sandrine GRONIER  
Madame Nicole GOURMEZ à Monsieur Didier MARÉCHALLE  
Monsieur Michaël BOUHADDA à Monsieur Jérémie KIMPE

**1 absent :** Monsieur Daniel RÉMY

**Secrétaire de séance :** Monsieur Rémy BOUVELLE

### **1) Mise aux voix du compte rendu de la séance du 23 mai 2008**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte-rendu de la séance du 23 mai 2008.

Monsieur Michel COTTEAU fait remarquer qu'il a fait apposer 2 modifications au compte rendu initial. Monsieur le Maire donne lecture de ces 2 modifications.

Le compte-rendu de la séance du 23 mai 2008 est adopté par l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Monsieur le Maire demande qu'à l'avenir, toute modification éventuelle fasse l'objet d'une demande écrite dont il serait le bénéficiaire.

### **2) Désignation du représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un courrier du Président de la Communauté de Communes du Caudrésis sollicitant la nomination d'un Conseiller Municipal pour la représentativité de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges.

Le rôle de cette commission est d'évaluer pour chaque commune, les transferts de compétences réalisés. Ce montant rapproché du produit de la Taxe Professionnelle Unique permet d'obtenir le montant de l'attribution de compensation revenant à chaque commune membre.

2 conseillers municipaux sont candidats : Monsieur Christian PECQUEUX et Monsieur Michel COTTEAU.

Après vote à mains levées : 11 pour Monsieur Christian PECQUEUX

7 pour Monsieur Michel COTTEAU

Monsieur Christian PECQUEUX est élu représentant de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges auprès de la Communauté de Communes du Caudrésis.

### **3) Approbation du rapport annuel d'Eau et Force du Service de l'Eau pour l'année 2007**

Monsieur le Maire donne lecture :

- du rapport annuel d'Eau et Force du service de l'eau pour l'année 2007 .

Monsieur Michel COTTEAU fait remarquer que le nombre de 343 branchements plomb n'est pas exact. Ce chiffre est identique à celui de 2006 alors qu'une trentaine de branchements ont été changés en 2007.

Monsieur Didier MARÉCHALLE fait remarquer que le rendement du réseau est mauvais : beaucoup de litres d'eau sont perdus dans la nature.

Monsieur Michel COTTEAU fait remarquer que ce problème est du ressort du concessionnaire Eau et Force et qu'une politique de recherche et chasse de fuites a été entamée par leurs services.

- du contrat d'entretien des bouches et poteaux d'incendie. Il est valable jusqu'au 30 mars 2010.

- du rapport relatif à la défense incendie et donne connaissance des plans de la défense incendie.

Il semblerait que les plans de la défense incendie fassent apparaître une anomalie dans le coloriage des bouches incendie ou dans la légende.

Monsieur le Maire propose de faire rectifier ces plans par la Société Eau et Force.

- du rapport technique d'assainissement d'Eau et Force pour 2007.

Monsieur le Maire précise que tous ces documents sont disponibles en Mairie.

#### **4) Tarifs et fonctionnement de la cantine scolaire**

Madame Brigitte ROLAND donne le compte rendu de l'enquête qui a été réalisée dans les 3 écoles de Busigny : il y a 100 enfants susceptibles de manger quotidiennement à la cantine scolaire.

La cantine serait ouverte dès la rentrée des classes de septembre 2008 à la salle des fêtes. Un acheminement des enfants de l'école Claude Bernard serait prévu par la commune.

Monsieur Michel COTTEAU fait remarquer que les locaux de la salle des fêtes ne sont pas l'idéal pour cette cantine (la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales impose des mesures contraignantes et rigoureuses qui ne pourraient certainement pas être respectées à la Salle des Fêtes).

Madame Brigitte ROLAND explique que les repas seraient servis "en norvégienne".

Différents devis ont été demandés pour la fourniture des repas.

La société "API" semble avoir le meilleur rapport qualité/prix pour la fourniture des repas de la cantine scolaire.

Le prix d'un repas serait de :

2,80 € pour le premier enfant.

2,50 € pour chaque enfant dès lors que 2 enfants ou plus d'une même famille fréquentent la cantine scolaire (présentation obligatoire du livret de famille comme justificatif).

1,50 € pour les familles défavorisées (après étude et accord par le Centre Communal d'Action Sociale d'un dossier de demande de réduction).

Monsieur Didier MARÉCHALLE fait remarquer qu'il y aura beaucoup de frais annexes de fonctionnement.

Madame Brigitte ROLAND fait remarquer que le matériel du Centre de Loisirs Sans Hébergement pourrait servir également pour la cantine scolaire.

Les familles seraient invitées à se présenter en Mairie dès la mi-août pour les demandes de réduction.

Il est proposé d'imprimer des tickets de couleurs différentes pour distinguer les différents tarifs.

Après réflexion, pour des problèmes de discrimination, il est décidé de vendre des tickets de couleur uniforme (une lettre serait apposée sur chaque ticket selon son tarif).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture de la cantine scolaire avec les prix proposés et décide la création d'une régie.

#### **5) Tarifs et fonctionnement de l'accueil périscolaire**

Madame Brigitte ROLAND donne le résultat de l'enquête qui a été réalisée dans les 3 écoles de Busigny : il y a environ 40 enfants susceptibles de participer à l'accueil périscolaire chaque jour

d'école (32 le matin, 49 le soir).

L'accueil périscolaire fonctionnerait :

1 h 00 le matin avant l'école

1 h 30 le soir après l'école

Des cartes de 20 et 40 cases seraient vendues en Mairie aux enfants qui iraient à l'accueil périscolaire (une case = 30 minutes).

Tarif : 0,75 € les 30 minutes. Toute demi-heure entamée serait validée sur la carte.

L'accueil périscolaire fonctionnerait dans chaque établissement scolaire.

Le contrat temps libre serait dénoncé au 1<sup>er</sup> janvier 2008 et un contrat enfance jeunesse serait signé avec la Caisse d'Allocations Familiales de CAMBRAI pour 4 années (de 2008 à 2011).

Madame Sandrine GRONIER pose le problème de l'encadrement (enseignants ou personnel communal ?).

Monsieur le Maire précise que les enseignants ne seraient pas sollicités pour l'encadrement de l'accueil périscolaire et qu'il a déjà reçu de nombreuses candidatures. Il précise aussi que les samedis n'étant plus travaillés dès la rentrée de septembre, des heures d'agents déjà en place seraient récupérées pour l'encadrement de l'accueil périscolaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'ouverture de l'accueil périscolaire avec les prix proposés et décide la création d'une régie.

#### **6) Approbation du plan de zonage d'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en application de :

- la loi n° 92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

- le décret n° 94.469 du 3 juin 1994 (et notamment son article 3) relatif à la collecte et au traitement des eaux usées,

- l'article L2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes doivent délimiter après enquête publique :

1) les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

2) les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident leur réalisation et leur entretien.

Monsieur le Maire rappelle qu'à cette fin, le Conseil Municipal a fait procéder à la réalisation d'une étude dite d'établissement d'un schéma directeur d'assainissement par le bureau d'étude ACTEA.

Monsieur le Maire rappelle également qu'à l'issue de cette étude, il convient que le Conseil Municipal se prononce sur le projet de délimitation du zonage réglementaire susmentionné.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'il convient désormais de soumettre à enquête publique ledit projet de zonage.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'assainissement collectif pour l'ensemble de la commune à l'exception des secteurs suivants :

- |                                |             |
|--------------------------------|-------------|
| - Hameau de la Haie Menneresse | 9 logements |
| - Ferme de l'Ermitage          | 1 logement  |
| - Le Rond Point                | 3 logements |
| - La Haie                      | 2 logements |
| - Pont de Bohain               | 4 logements |
| - Rue du Pont                  | 3 logements |
| - Ferme du Bois de Malmaison   | 1 logement  |
| - Le Moulin                    | 3 logements |

#### **7) Compétence "crématorium"**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Caudrésis a procédé lors de son conseil communautaire du 6 mars dernier à la modification statutaire portant sur

la prise de compétence "crématorium" conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales.

Il en rappelle les termes :

"Aujourd'hui, les pratiques funéraires évoluent, comme en témoigne le taux de crémation avoisinant les 25 %. Face à cette évolution, les communes ainsi que les établissements publics à coopération intercommunale doivent s'adapter avec la création de crématoriums afin de répondre à une demande croissante des administrés.

Selon l'article L 2223-40a1 1<sup>er</sup> du CGCT, "les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale sont seuls compétents pour créer et gérer, directement ou par voie de gestion déléguée, les crématoriums.

Pour mener à bien ce projet, la Communauté de Communes du Caudrésis doit donc préalablement se doter d'une nouvelle compétence, étant précisé que la commune de Caudry, par délibération du 24 janvier 2008 a d'ores et déjà renoncé à exercer celle-ci.

Monsieur le Président a donc proposé à l'assemblée d'étendre les compétences de la Communauté de Communes du Caudrésis par une nouvelle compétence qui serait libellée comme suit : "étude, création et gestion d'un crématorium".

La Commune de Busigny étant membre de la Communauté de Communes du Caudrésis, il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'extension de ces compétences par une nouvelle compétence qui serait : étude, création et gestion d'un crématorium.

Le Conseil Municipal adopté, à l'unanimité, la modification statutaire portant sur la prise de compétence "crématorium".

#### **8) Projet éolien**

La Communauté de Communes du Caudrésis lors de son dernier bureau a souhaité que les communes concernées par un éventuel projet éolien (Busigny et Marez) donnent un accord de principe pour l'étude d'un projet éolien.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que l'étude d'un projet éolien soit réalisée sur la Commune de Busigny.

#### **9) Prise en charge des formations BAFD et BAFA**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune prend en charge les formations BAFA des jeunes de Busigny et propose de prendre également en charge les formations BAFD.

Après délibération, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de prendre en charge la formation BAFD des jeunes de Busigny

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 30.

#### Informations :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du nombre d'enfants inscrits au Centre de Loisirs Sans Hébergement de juillet 2008 : 185 enfants sont inscrits à ce jour.
- d'un courrier de "réseau ferré de France" concernant l'ancienne ligne Hirson-Busigny : une entreprise procède actuellement à la revente de rails et de ballast provenant de cette ligne alors qu'elle n'a été ni déclassée, ni vendue. Une plainte a été déposée en gendarmerie de Wassigny et un huissier a procédé à un constat.
- de l'installation d'une entreprise sur le site de la gare marchandise de Busigny du 02 juillet 2008 au 23 septembre 2008 afin de mettre en service une installation de criblage lavage mobile pour le recyclage de ballast SNCF.
- de l'organisation par le Département du Nord, en association avec le Département du Pas-de-Calais et de Flandre occidentale, des portes ouvertes des ateliers d'artistes les 17, 18 et 19 octobre prochains.
- d'un courrier de Monsieur Claude PERLOT de la Fédération Laïque des Associations Socio-

Éducatives du Nord concernant les vacances de neige 2009. Monsieur PERLOT sollicite l'accord du Conseil Municipal pour le renouvellement du séjour à la neige des enfants de CM1 et CM2 des écoles de Busigny : accord à l'unanimité.

- d'un rapport de la Communauté de Communes du Caudrésis concernant les entrées de communes et portes du territoire, les sentiers de promenade et le petit patrimoine.

Un exemplaire papier et un CD Rom sont à la disposition des conseillers municipaux qui voudront les consulter.

- d'un courrier de Monsieur Guy BRICOUT, Conseiller Général du Nord qui sollicite une collaboration des Conseils Municipaux pour l'association "En Vie", association qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des cancéreux.

Le Conseil Municipal décide de ne rien attribuer à cette association.

- des remerciements de l'association la croix-rouge française pour l'octroi de la subvention accordée lors de la réunion du Conseil municipal du 23 mai 2008.

- des remerciements de l'association "roparun" pour l'aide et la collaboration de la commune lors de leur passage en mai 2008.

- d'une invitation de Monsieur Daniel BLAIRON, Maire de Quiévy, à la fête communale du 5 au 8 juillet 2008.

- du passage du 88<sup>ème</sup> Paris-Bruxelles qui se déroulera le samedi 13 septembre prochain et qui traversera Busigny.

